

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	29.04.2020	14h27		PRÉSIDENCE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupes libéral-radical et socialiste		Lié à :(obligatoire) ad 20.602
Titre : Amendement au projet de décret constatant la situation extraordinaire (art. 75 Cst.NE) due à l'épidémie de coronavirus (Covid-19)		
Contenu :		
Article premier, alinéa 3 (nouveau)		
<i><sup>3</sup>Durant la situation extraordinaire, le Conseil d'État informe régulièrement la commission des finances et la commission de gestion des mesures prises et des crédits engagés.</i>		
Motivation (facultatif) :		
Pour les groupes libéral-radical et socialiste, il est primordial de faire figurer le lien entre le Conseil d'État et le Grand Conseil dans le décret constatant la situation extraordinaire (article 75, Cst.NE) due à l'épidémie de coronavirus (Covid-19), la seule mention dans le rapport est insuffisante.		

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Béatrice Haeny		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Jonathan Gretillat		